

cédentes, d'un talent peu ordinaire. Qu'il soit fait justice à ces messieurs en se rendant tous à la prochaine soirée. Les pièces qui y seront représentées, sont des plus modernes, des plus en vogue et sont de plus très morales. Un orchestre composé de nos meilleurs musiciens exécutera des morceaux choisis. Ne soyons pas en arrière. Rendons-nous à la Salle Jacques Cartier et faisons voir que nous savons aussi apprécier les bonnes choses.

X. Y. Z.

Suite des notes dans une cause de P. Gauthier contre Michel Poitras. Cour Supérieure No. 850.

Voir les numéros 10, 11 et 12 de l'Observateur.

Monsieur le rédacteur,

Malgré la longueur de mes correspondances je crois que vous ne me refuserez pas encore une place dans vos colonnes. Je sais que les témoignages ne plaisent pas à tout le monde, mais ils sont nécessaires pour le but que je me propose, savoir de démontrer l'injustice du Juge Jean Chabot.

Mais revenons à nos moutons.

François Darveau, menuisier, prouve positivement que dans le mois de juin 1857, c'est-à-dire un mois avant l'institution de la présente action, que les propriétés en question étaient divisées par un vieux mur sur lequel il y avait une viefle cloture qui était au nord de celle placée sur l'extrémité nord du mur d'Olivier Gingras. Il jure de plus, que si cette vieille cloture était replacée où elle était en juin 1857, elle se trouverait au nord du nouveau mur érigé depuis l'enlèvement de cette cloture et la démolition du vieux mur. Par ce témoignage le nouveau mur se trouve entièrement bâti sur le terrain du demandeur (moi.)

Ainsi voilà huit témoins qui prouvent les allégués de la demande; savoir: que le vieux mur existait depuis plus de trente ans; que ce mur était la seule ligne de division des terrains respectifs; que le défendeur (Poitras) a empiété sur le terrain du demandeur (moi) en érigeant le nouveau mur à l'endroit où il se trouve actuellement. De plus cette preuve de la demande est corroborée par SEPT témoins du défendeur (Poitras) savoir: MM. François Maçon, menuisier, John Weippert, Jean Couture, Pierre Onézime, Delile, maître maçon, Charles Baillargé, écuir, architecte (qui, lui au moins, a fait son devoir honorablement), Olivier Mathieu, qui a construit le nouveau mur, et F. X. Malouin, architecte qui l'a surveillé. Les trois derniers prouvent que la largeur du terrain du demandeur est de 23 pieds et 1 pouce; qu'à l'extrémité Est il couvre deux pieds et demi de terrain au demandeur de plus que le vieux mur, et qu'à l'extrémité Ouest, il couvre deux pieds et onze pouce de terrain du demandeur de plus que l'ancien mur!

En voilà bien assez pour faire rougir mes vils calomnieurs qui voudraient me couvrir de l'infamie dont ils se sont couverts eux-mêmes dans cette cause. De ce nombre sont Michel Poitras, François Masson, Etienne Doré sur tranche, Jean Couture, écuir, maître-chal-à-cheval, John Weippert, François Marceau, père, Pierre Onézime Delile et Olivier Mathieu, ce que je ferai connaître par les notes des dépositions de ces témoins n'en déplaise à MM. Couture et Mathieu qui ont dit qu'ils me donneraient une volée si je publiais leurs témoignages! Ça signifie quelque chose ça!

PIERRE GAUTHIER.

La fin au prochain numéro.

Quand M. Gauthier nous a demandé à publier une correspondance pour prouver l'injustice du juge Chabot à son égard, nous ne pensions pas être obligé de servir à nos lecteurs tout un procès au civil. Mais à peine avions nous publié une première correspondance, qu'une seconde, puis une troisième nous arriva, avec prière de les publier vu qu'elles faisaient partie de la première, et qu'en en refusant une, les autres devenaient des lettres mortes. Nous avions permis une fois, il fallut permettre encore. Mais reprenons courage, car M. Gauthier nous annonce la fin de ses correspondances qui prouvent, néanmoins, qu'il a été maltraité. Comme il attaque plusieurs citoyens, nous informons ceux d'entre eux, qui veulent se défendre que nos colonnes leurs sont ouvertes.—Réd.

Monsieur le rédacteur,

Permettez moi de demander, par la voie de votre journal, à M. Fréchet, pourquoi il engage des tailleurs-de-pierre pour les envoyer travailler à Saint-Thomas, et leur faire dire, au bout de trois jours, qu'il n'a pas d'ouvrage à leur donner?

P. V.

ADRESSE D'AFFAIRES.

P. G. HUOT, notaire, a ouvert un bureau dans sa demeure actuelle, No. 32, rue Craig, St.-Roch. Québec, 1er juin 1858.

NOUVELLE MAISON DE BAINS.

LE SOUSSIGNÉ a l'honneur d'informer ses amis et le public qu'il vient de pratiquer dans son vaste établissement, à l'encoignure des rues STE. GENEVIEVE et d'AI-GUILLON, faubourg St.-Jean, de superbes chambres pour BAINS, et qu'il est maintenant en mesure de donner des BAINS CHAUDS ET FROIDS, à la demande de ceux qui voudront bien le patroniser.

Ce nouvel établissement sera ouvert tous les matins à CINQ heures.

H. MASSE, Hôtelier.

Québec, 22 mai 1858.

N. B.—H. M. annonce en même temps qu'il sera toujours fourni d'un approvisionnement des EAUX si renommées de PLANTAGENET et de ST.-LÉON.

A VENDRE.

A ce bureau, la CHANSON POPULAIRE ET PATRIOTIQUE intitulée: PORTRAIT D'UN CHEVALIER, par L. M. DARVEAU. Prix 2 sous. Vraiment c'est pour rien! Qu'on se hâte d'en acheter, car M. le chevalier Taché en a retenu 500 copies qu'il se propose d'exporter en France à bord du Rimouski!!!

A VENDRE.

UNE MAISON en bois et à deux étages, située au faubourg Saint-Jean, rue Richelieu. Conditions avantageuses, titres incontestables.

S'adresser au soussigné,

L. M. DARVEAU,

Notaire,

Rue Richelieu, n° 36.

10 mai 1858.

A LOUER.

LE haut de cette MAISON EN BRIQUE à deux étages, située rue Richelieu, N° 56: le dit haut comprenant cinq chambres. Prix du loyer, très modique.

S'adresser au soussigné

L. M. DARVEAU,

Notaire.

rue Richelieu, N° 36.

Québec, 17 mai 1858.

L. M. DARVEAU, NOTAIRE, tient son bureau d'affaires, dans le faubourg Saint-Jean, rue Richelieu, numéro 36.

L'OBSERVATEUR paraît une fois par semaine: le mardi. Le prix de l'abonnement est de cinq chelins par année, payables d'avance. Chaque numéro se vend quatre sous.

On s'abonne, à Québec, chez M. Hardy, libraire, rue de la Fabrique; chez M. Deguise, droguiste, faubourg Saint-Roch, rue des Fossés; et chez L. M. Darveau, notaire, faubourg Saint-Jean, rue Richelieu, numéro 36.

M. F. X. Gagnon, Notre Dame de la Victoire.

Charles Fortier, Rimouski.

M. L. O. E. Brunelle, Champlain.

A Montréal, rue Sainte Thérèse, numéro 15, chez MM. Rochon et Cherrier, libraires.

Toutes lettres et correspondances doivent être adressées franches de port, à L. M. Darveau, faubourg Saint-Jean, rue Richelieu, numéro 36.

L. M. DARVEAU, PROPRIÉTAIRE ET RÉDACTEUR.